

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-06

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-six et le 28 mars à 17 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 24 mars 2026, sous la présidence de Madame TOMAS Christiane, doyenne des conseillers municipaux.

Etaient présents : M. ARRATIBEL Esteban, M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. CERLES Clément, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, M. de LASSUS SAINT-GENIES Geoffroy, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Frédéric, Mme LEROY Virginie, Mme MARCHAL Agnès, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Était absent et représenté : M. DARRIGRAND Jean-Baptiste par M. FAITFEU Frédéric.

Mme PERTUISET Sophie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Définition du nombre d'adjoints

Vu les articles L2122-1 et 2 du code général des collectivités territoriales relatif aux règles de définition du nombre d'adjoints.

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue est de dix-neuf membres, il ne peut y avoir plus de cinq adjoints.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE** à l'UNANIMITE de fixer à cinq le nombre d'adjoints.

Membres en exercice	19
Membres présents	18
Suffrages exprimés	19
Pour	19 dont 1 procuration
Contre	00
Abstention	00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Charles de LASSUS SAINT-GENIES



[illegible]